



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 06 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusée : Mme CHAMALBIDE Corinne

A été nommé comme secrétaire de séance : M. MATEO Jean François

Date convocation : 02 janvier 2025

Date d'affichage : 02 janvier 2025

DECISION 2 : VERSEMENT D'UN DON AU TITRE DE LA SOLIDARITE A LA POPULATION DE MAYOTTE *(Nomenclature 7.10)*

Le Maire rappelle que, frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent, engendrant de grandes difficultés et des risques pour la population.

L'Etat a créé un fonds de concours spécifique visant à permettre de regrouper l'ensemble des aides reçues, que ce soit de la part des collectivités, d'entreprises ou de citoyens, et ainsi de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte. Les fonds reçus doivent alors concourir aux dépenses d'intérêt public et être mobilisés conformément à la volonté des parties versantes, à savoir les actions d'urgence et de reconstruction de Mayotte.

Monsieur le Maire propose que la commune d'OSSES vienne en aide financièrement au territoire de Mayotte en participant à ce fonds de concours, intitulé "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles" qui alimente un programme "conditions de vie outre-mer" sous la responsabilité de la direction générale des outre-mer.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **INDIQUE** que c'est la première fois que le principe du don est soumis au vote du Conseil Municipal,

- REJETTE le principe du versement d'un don (8 voix CONTRE le versement d'un don, 6 voix POUR le versement d'un don).

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
POUR : 6
CONTRE : 8
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 06 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 16/01/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 16/01/2025